

**DEPARTEMENT
DU LOT**

**République Française
COMMUNE DE GIGNAC**

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	PV de la séance du mercredi 05 juillet 2017 à 20h30
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-sept et le 05 juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur René PEYRODES, 1^{er} Adjoint au Maire
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> René PEYRODES, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Jean OBERLÉ, Patricia SEGALA.
	<u>Représentés:</u> Marcel Eugène LABROUE représenté par René PEYRODES, François MOINET représenté par Jean OBERLÉ, Marie-Claude LAVAL représentée par Valérie BASTIEN.
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jean OBERLÉ

ORDRE DU JOUR :

- 1- Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de GIGNAC ;
- 2- Création d'une commune nouvelle : approbation de la proposition de la commission du 30 mai 2017 ;
- 3- Divers.

1- Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de GIGNAC

Monsieur René PEYRODES, 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la Région prendra la compétence en matière d'organisation des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il précise que la région peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au département ou à des communes...

Il expose au Conseil Municipal la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de GIGNAC. Cette convention a pour objet de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles la région Occitanie délègue une partie de sa compétence en matière de transports scolaires à l'Autorité Organisatrice de Second Rang. La Région a délégué une partie de ses compétences en matière d'organisation des transports au Département siège de l'Autorité Organisatrice de Second rang pour l'exercice 2017.

Cette convention est conclue pour une durée de un an. Elle prend effet au 01/09/2017 et prendra fin au 31/08/2018. Elle est reconduite tacitement pour une durée de 1an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée dans un délai de 6 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire.

En contrepartie de la délégation objet de la présente convention, la Région attribue une contribution financière à l'Autorité Organisatrice de second rang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la Commune de GIGNAC qui prend effet au 01/09/2017 et prendra fin au 31/08/2018.

- dit que cette convention est reconduite tacitement pour une durée de 1an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée dans un délai de 6 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire.

2- Création d'une commune nouvelle : approbation de la proposition de la commission du 30 mai 2017

Monsieur René PEYRODES, 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la commission du 30 mai 2017 relative à la création d'une commune nouvelle a décidé de prendre la résolution suivante : « **Le conseil municipal de Gignac considère que le moment n'est pas venu pour la création d'une commune nouvelle avec Cressensac et Sarrazac. Toutefois, il n'exclut pas la possibilité de reprendre la réflexion quand un certain nombre de points auront été éclaircis (avenir de l'école communale et du RPI actuel avec Nadaillac, de la mairie et de ses salariés, maintien de la vie de la commune) et que des solutions auront été trouvées aux problèmes que cette fusion risquerait de créer. Il entend toutefois maintenir des liens étroits et fructueux avec la commune nouvelle que formeront Cressensac et Sarrazac.** »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 8

Contre : 4

Abstentions : 1

-approuve la proposition de la commission du 30 mai 2017.

3-Divers

3.1- Demande de participation financière au Département à hauteur de 50 % pour le maintien de l'accompagnateur dans les transports scolaires

A compter du 1^{er} septembre 2017, la Région prendra la compétence en matière d'organisation des transports scolaires.

En application de ce transfert de compétence, la Région succèdera au département dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard des tiers.

Si, après concertation avec la Région, le Département assurera ce service par délégation pour la préparation de l'année scolaire 2017/2018, cette modification des compétences soulève à terme plusieurs questions au regard des services rendus à la population de notre département rural :

1) sur la question de la gratuité : le Conseil Départemental avait délibéré et mis en place la gratuité des Transports Scolaires, afin de permettre un accès égal à tous au service public de l'éducation, les regroupements pédagogiques impliquant une obligation de transport du fait de l'éloignement des écoles.

2) accompagnements scolaires : Le Conseil Départemental a décidé la suppression des accompagnateurs dans les Transports Scolaires, prévus à l'article 5-4 du RI. *(Dans le souci d'améliorer la sécurité et la qualité du transport scolaire, le Département affecte un accompagnateur scolaire dans les véhicules de plus de 9 places transportant au moins 4 élèves ayant droit scolarisés en classes maternelles. Ces agents départementaux veillent, en outre, à faire respecter le règlement sur la sécurité et la discipline).* Il s'agissait d'une spécificité lotoise et d'une politique volontariste portée par le Département dans le cadre de la clause générale de compétence, supprimée par la loi NOTRe. Ce dispositif n'a donc pas été retenu dans les éléments constitutifs du transfert de compétence, du Département vers la Région. Le Département propose aux communes ou communautés de communes qui le souhaitent une aide financière transitoire pour faciliter la poursuite de ce dispositif d'accompagnement à leur niveau en participant à hauteur de 50%.

Considérant :

- le transfert de la compétence Transports Scolaires à la Région
- la responsabilité de l'organisateur en matière de Transports Scolaires,
- la nécessaire sécurité à assurer dans les Transports Scolaires,
- la baisse récurrente des DGF attribuées aux communes,
- la non diminution des impôts départementaux pour un service moindre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- afin de faciliter la poursuite du dispositif d'accompagnement, sollicite le Conseil Départemental pour une participation à hauteur de 50 %.

3-2 Compte rendu de la réunion du SIAEP du Blagour en date du 29/05/2017

3-3 Courriers divers

Courriers de Mme MURAT Delphine :

-Demande de présence d'un agent le vendredi matin dans la classe de GS/CP au lieu du vendredi après midi

Majoration du montant à l'article fournitures scolaires au BP 2017, 75€ par enfant au lieu de 50€

Courrier des riverains du chemin du moulin concernant la circulation des véhicules.

Courrier de M et Mme VERGNE Sébastien concernant l'incident du 04 juin 2017 sur le vélo de leur fils.

Courriers d'un pensionnaire et d'un vacancier de Mme LACHAUD Gisèle concernant un problème de tranquillité dû aux aboiements d'un chien.

Courrier de M. VANFLETEREN

3-4 Informations diverses :

-Tonte des chemins communaux, nous allons demander aux communes de Nadaillac et Estivals si l'investissement d'une épareuse pourrait être mutualisé.

- Notification DETR 2017 d'un montant de 4947 € pour la création du parking au cimetière de Gignac,

- Projet d'implantation d'une armoire Dégroupage Free,

- Circuit Rallye Castine en septembre 2017

Pour : 10

Contre : 2

Abstentions : 1

Approuve le déroulement de cette course sur un circuit la commune.

- Projet de construction de la cabane du meunier sur le site du moulin à vent,

- Projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le Bourg de Saint-Bonnet.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 21 aout 2017 à 20h30

